

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

ad. 1 / C / 4

*Communiqué
au C. F. aujour'hui
par la Suisse
20. III. 33. W.*

Rome, le 18 mars 1933.

*ou ne fera pas la
de communiqué à la
Messe. L'affaire au me
ment sera fournie devant
le C. F. par le C. F. fédéral
20. III. 33. W.*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme
no. 10 faisant suite à ma lettre du 13 mars concernant l'af-
faire d'espionnage politique sur notre territoire.

Je commencerai par rectifier une malheureuse
erreur de copie qui s'est produite dans ma lettre du 10 mars
dans laquelle je vous rapportais mon entretien avec M. Suvich.
Dans la déclaration qu'il m'a remise en italien, sous chiffre
il faut lire : "il fermo atteggiamento tenuto dalle autorità
federali", et non pas "italiane". Cette lettre a été écrite
très rapidement, de façon à pouvoir être remise à une personne
qui partait pour la Suisse. C'est la cause de cette regret-
table erreur, que je vous prie d'excuser, et que j'ai déjà
rectifiée hier par téléphone.

J'ai donc été reçu hier par le Chef du Gouver-
nement. J'ai commencé par le remercier de m'avoir accordé
cette audience si rapidement, alors qu'il est assailli de
visites importantes ces jours-ci: le ministre des Affaires
Etrangères de Hongrie qui, à peine nommé, s'est empressé de

Monsieur le Conseiller Fédéral M o t t a ,

Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .



venir lui apporter ses hommages, et aujourd'hui MM. Mac Donald et Simon, qui arrivent en aéroplane pour de si graves conversations.

J'ai reconnu que les déclarations qui m'avaient été faites par M. Suvich sur la question de l'espionnage politique au Tessin étaient certainement inspirées de sentiments de correction et d'amitié, mais ce qui m'avait péniblement impressionné, c'était le rapport de la direction de police dont M. Suvich m'avait donné lecture, et qui niait tout simplement tous les faits que nous avons allégués, et dont nous étions absolument certains. M. Mussolini m'a interrompu en me disant que ce rapport était fait pour lui et non pas pour nous, et il n'a émis aucun doute sur la véracité des faits que je lui ai énumérés de nouveau afin de lui expliquer la profonde émotion de notre opinion publique et les raisons pour lesquelles mon Gouvernement m'avait engagé, malgré les déclarations de M. Suvich, à faire une démarche personnelle auprès du Chef du Gouvernement italien. Je lui ai donné lecture brièvement de quelques passages de la lettre que vous m'aviez adressée, en lui exprimant le vœu de recevoir de lui quelque déclaration plus satisfaisante.

C'est alors que, sans aucune hésitation, il a prononcé les paroles dont j'ai pris note par écrit sous ses yeux, et que je vous ai immédiatement télégraphiées. Je les reproduis ici dans leur texte italien:

"Ritengo che la libertà interna della Confederazione svizzera deve essere rispettata al sommo grado,

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

- 2 -

che l'Italia è in quest'ordine d'idee, e che è proposito del Governo fascista di evitare d'ora innanzi con maggiore attenzione tutto quello che può turbare l'atmosfera cordiale che deve esistere fra i due paesi". Si vous publiez cette déclaration, peut-être serait-il indiqué de supprimer les paroles "d'ora innanzi" "dorénavant". Ceci pour des raisons de convenance. Du reste, je pense qu'il vaut encore mieux en donner lecture ou simplement en donner le sens en réponse aux interpellations parlementaires, sans en faire l'objet d'un communiqué à la presse. C'est un avis que je me permets d'exprimer.

J'ai alors pris congé, avec mes remerciements. Notre entretien a duré 30 minutes.

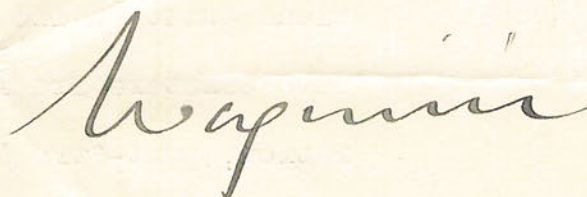
Le Duce m'a encore demandé si l'affluence des communistes allemands en Suisse ne nous causait pas quelques préoccupations. Il venait d'être informé de l'arrivée à Zurich de deux camions chargés de caisses (sauf erreur une vingtaine) contenant des documents et archives du parti. Il m'a encore demandé si nous avions beaucoup de juifs en Suisse. Je lui ai répondu qu'ils ne jouaient chez nous aucun rôle dans la vie publique.

Il s'est encore enquis de l'attitude de nos troupes dans des cas de troubles révolutionnaires, suivant les diverses régions, cantons, religions de la Confédération. Comme vous voyez, cette question de l'ordre

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

intérieur en Suisse ne cesse d'intéresser particulièrement
le Chef du Gouvernement italien.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller
Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.



P.S. Par principe je redoute les communiqués à la presse,
qui nous ont souvent causé des embarras lorsqu'il s'agit
d'affaires délicates.

